



## AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHÉ

(Date de publication : 09 / 10 / 2023)

Autorité contractante : Ministère de l'Enseignement Technique de la Formation Professionnelle et de l'emploi (METFPE)

Financement : Budget National de Développement (BND)

Numéro de DAO : 015/METFPE /CAB/2023

Méthode d'acquisition : Appel d'offres ouvert national

Dénomination du marché : L'acquisition d'équipements appropriés aux filières enseignées pour le compte du centre de formation professionnelle de Kouroussa

Date de réception et d'ouverture des offres : Le 24 Aout 2023

Nombre d'offres reçues : 06

Noms et adresses des attributaires provisoires :

1-ACIER

RCCM/GC-KAL065358/2004

Commune de Dixinn Quartier Dixinn mosquée (République de Guinée).

Tel : 628 11 76 52

**Lot 1** : Acquisition et la livraison sur site d'équipements et outils d'électricité bâtiments pour un montant de **trois cent quatre vingt douze millions deux cent trois mille trois cent quatre-vingt-six virgule vingt-cinq Francs Guinéens (392 203 386,25 GNF/TTC)**  
**Toutes Taxes Comprises.**

**Lot 3** : Acquisition et la livraison sur site d'équipements et outils de Mécanique Moto pour un montant de **Trois cent quatre-vingt-quinze millions huit cent dix mille neuf cent cinquante-huit virgule trente-quatre Francs Guinéens (395 810 958 ,34 GNF /TTC)**

**Lot 4** : Acquisition et la livraison sur site d'équipements et outils de Staff Masticage pour un montant de **Cent quatre vingt dix huit millions six cent seize mille deux cent vingt-neuf virgule quatre-vingt-sept Francs Guinéens Toutes Taxes Comprises (198 616 229,87 GNF /TTC).**



**2-Entreprise DOUMBOUYA CONSTRUCTION ET FILS(DOUMBOUCOF)  
RCCM /GC-KAL/050.257/2013  
Siege social : Almamy commune de Kaloum, République de Guinée.  
Tel : 655 79 24 25**

**Lot 2 : Acquisition et la livraison sur site d'équipements et outils de carrelage pour un montant de quatre cent quatre-vingt-cinq millions cinq cent soixante onze mille huit cent Francs Guinéens (485 571 800 GNF/TTC).**

**NB : Tout soumissionnaire qui souhaite connaître les raisons pour lesquelles son offre n'a pas été retenue, est invité à en faire la demande écrite à la PRMP du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle et de l'emploi**

*La publication du présent avis est effectué en application de l'Article 80 du Code des Marchés publics. Elle ouvre le recours dans un premier temps le délai pour un recours préalable auprès de l'Autorité contractante, puis dans un deuxième temps d'un recours auprès du Comité de Règlement des Différends de l'Autorité de Régulation des Marchés publics, en vertu des Articles 147, 148, 149 et 150 dudit Code.*

La Personne Responsable de la Passation des Marchés

